

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE - CONSIDERE ET URGENT

VE le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-1, L. 5211-2 et L. 5211-15.

VE le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 3134-1.

VE la délibération n°22 du conseil communautaire de Limoges Métropole du 17 août 2023 relative à la délégation d'attribution au conseil communautaire de Poitiers.

VE la délibération n° 17 du Conseil communautaire de Limoges Métropole du 30 septembre 2022 relative à la fixation des tarifs de location d'occupation d'ETTER, Talaberg, et du Centre d'innovation et de Recherche en Electronique d'IREC.

VE la délibération n° 2 du Conseil Communautaire de Limoges Métropole du 17 août 2022 relative à l'attribution de locaux du domaine public à la société Octonum de destination énergétique de la Comue.

CONSIDERE que la Société Octonum a été mise à la disposition de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole par délibération du conseil communautaire en date du 19 juin 2016.

CONSIDERE que la société Octonum a explicité le volume de données dans les locaux qu'elle occupe.

DECIDE

De proroger la convention d'occupation des locaux à compter du 2^e juillet 2025 pour une durée de 18 mois à savoir jusqu'au 31 décembre 2026.

D'appliquer un schéma de loyer sans charge à hauteur de 25 % afin de compenser les dépenses supportées par les services de service énergétique de la Comue par :

- la réhabilitation des locaux.
- La réduction de l'offre de service au sein de la Comue.

DÉCISION

Décision concernant un avenant n°3 à la convention d'occupation de locaux du domaine public avec société Octonum

1 DOCUMENT - Publié le 17 Juillet 2025



26963.pdf
(.pdf, 256,4 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**